

SANTE MENTALE FRANCE NOUVELLE AQUITAINE

**« Libre adhésion, attendre la demande
ou aller-vers? Question d'éthique »**

Eric Martinez (directeur CH de Jonzac Boscammant)

8 janvier 2019

Rocher Palmer 33152 CENON

Guillaume Le Blanc, professeur de philosophie, Université Bordeaux 3, « L'expérience de la vie malade », La philosophie du soin (Éthique, médecine et société), P.U.F., 2010 :

malade (perception intime, se sentir malade, être diagnostiqué malade),

patient (traité, adhérent au traitement et reconnu comme patient par les soignants)

usager de soin

(notion politico-économique, class-action...)

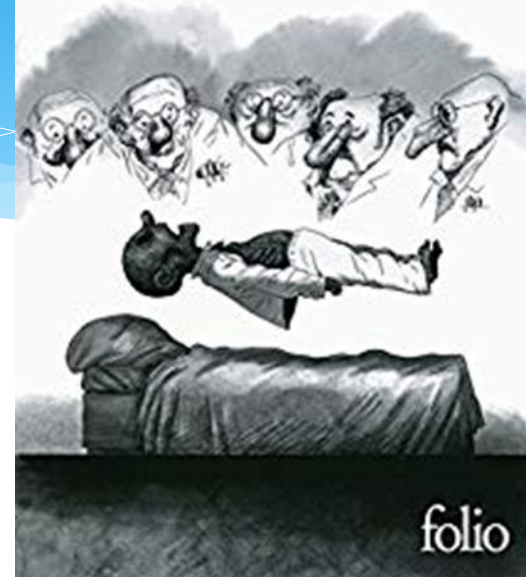


« **Est malade** celui qui est atteint d'un mal : souffrance identifiée comme anormale (...).

(...) **le patient** est déjà situé à l'intérieur d'un traitement, il tend alors à devenir un personnage interne de la médecine...»

L'usager (...) fait référence à « la possibilité qui revient au malade de se servir d'un service ».

Daniel Pennac
Ancien malade
des hôpitaux de Paris



Être patient, être malade

- *Tracer qui, soigner qui ?*
Jean-Christophe Milot
- *Voyages indus*
Bruno Celliermaud, Éverett Geisler et al.
- *Les patients greffés sont-ils malades ?*
Julien Bourde
- *Prendre l'être-malade, Canguilhem et la psychopathologie*
Sarah Truchet
- *Le premier de guérir*
Jean-Michel Granolliers
- *La vulnérabilité dans la relation de soin, « liens communs d'humanité »*
Agathe Zéphirou
- *« Vivre-avec » ou les piègements de l'existence*
Alain Milot
- *Les vivants, les morts et les marais*
Essai sur le soin avec Claire Mounier

LES INTRODUCTIONS DES CAHIERS

- *Sur Bernard Péroz,*
Deux genres de biologie

SITUATIONS

- *Entretien avec Bruce Spivak,*
président de l'Association ADEI

« L'usager implique (...) la politisation du malade.

L'enjeu est la conquête d'une identité positive, la reconnaissance non seulement des compétences dans la relation thérapeutique (l'auto-soignant ou le patient volontaire) mais plus encore la reconnaissance d'une citoyenneté du malade.

L'hôpital ne peut se constituer seulement comme cité thérapeutique [mais] se déploie également comme cité politique (groupes de malades, associations de patients qui militent pour intervenir dans les décisions sanitaires, dans l'administration socio-économique de l'hôpital, politique des usages de la cité thérapeutique. »

L'EMPOWERMENT : Intérêts et dangers

« Empowerment » : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement

Revue Tiers Monde, 2009/4 (n° 200), Anne-Emmanuèle Calvès

Signifie littéralement « **renforcer ou acquérir du pouvoir** »

Utilisé abondamment depuis la **fin des années 1970** service social, psychologie sociale, santé publique, alphabétisation, développement communautaire (Simon, 1994).

Mot est très en vogue qui a gagné le monde de la politique et celui des affaires.

Eisen (1994) l'empowerment = la façon par laquelle l'individu accroît ses habiletés favorisant l'estime de soi, la confiance en soi, l'initiative et le contrôle.

Gibson (1991) : processus social de reconnaissance, de promotion et d'habilitation des personnes dans leur capacité à satisfaire leurs besoins, à régler leurs problèmes et à mobiliser les ressources nécessaires de façon à se sentir en contrôle de leur propre vie.

Quatre composantes essentielles: participation, compétence, estime de soi et conscience critique (conscience individuelle, collective, sociale et politique) : forces, droits et habiletés des individus et de la communauté, plutôt que déficits ou besoins (Gibson, 1991, Anderson, 1996).

Au départ l'empowerment donne la priorité au point de vue des opprimés pour qu'ils puissent s'exprimer et acquérir le pouvoir de surmonter la domination dont ils font l'objet (Wise, 2005).

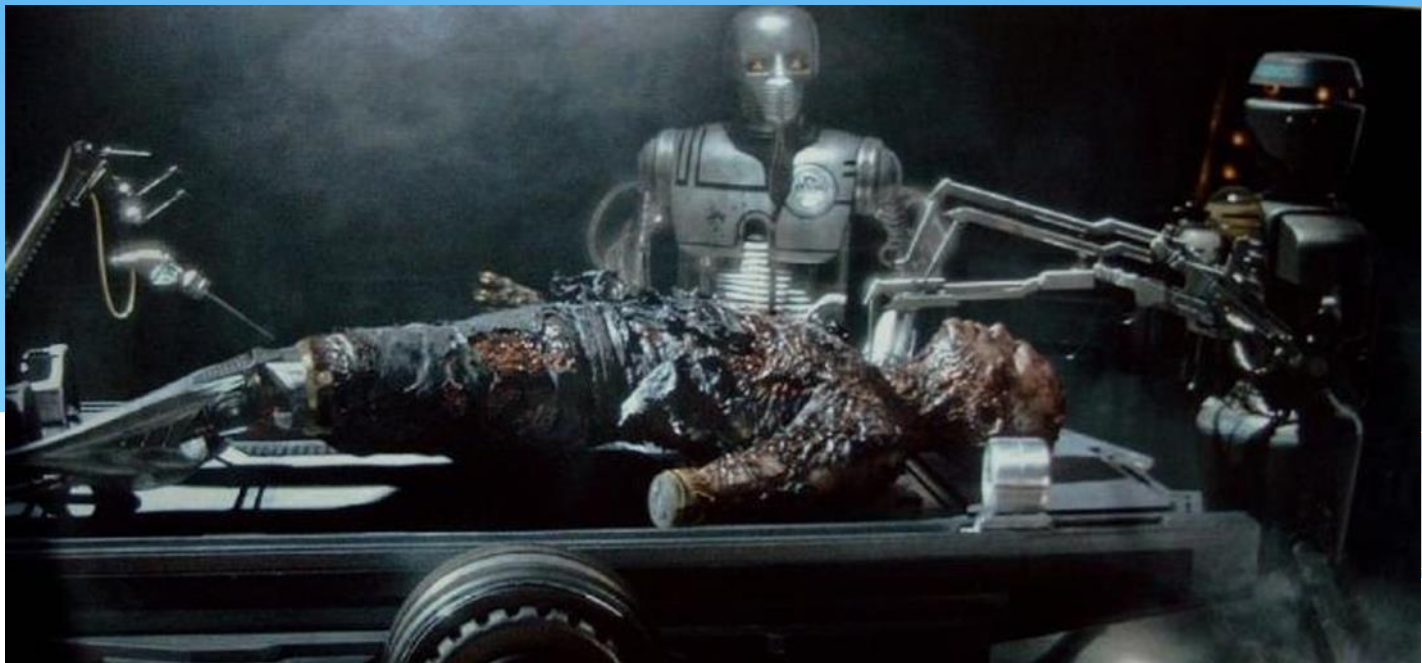
Conscientisation développée par le Brésilien Paulo Freire (Pédagogie des opprimés - 1968 (Freire, 1974)).

Aujourd'hui les organismes internationaux y voient un moyen d'augmenter la productivité en maintenant le statu quo plutôt qu'un mécanisme de transformation sociale (Parpart, 2002).

Banque mondiale : vision instrumentale de l'empowerment : contribution des pauvres au développement plutôt que contribution du développement au pouvoir des pauvres (Wong, 2003 ; Mohan, Stokke, 2000).

La dignité

« Agis de telle sorte que tu traites l'humanité aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre toujours en même temps comme une fin, et jamais comme un moyen »
(E. Kant, Fondements de la métaphysique des mœurs, 1785).



Trois conceptions de la dignité en droit (S. Henneville-Vauchez et CH. Girard) :

- « une caractéristique attachée à une **institution** : la dignitas, qualité liée à un rang ou une fonction officielle »,
- « une qualité attachée à la **personne humaine, opposable aux tiers** » (dignité du malade, du mourant...),
- « une **qualité opposable à l'Homme par des tiers** » : celle du Conseil d'Etat dans l'affaire du « lancer de nains » (CE, Ass., 27 octobre 1995, Commune de Morsang-sur-Orge).

DROIT OBJECTIF ?

« *Les droits objectifs définissent des interdits qui s'imposent à chacun, alors même que la victime potentielle ne peut se défendre* » (B. Mathieu).

DROIT SUBJECTIF ?

le droit concret à un travail décent, à un logement décent, à des conditions de travail dignes (...) participent d'une **conception selon laquelle la dignité a non seulement vocation à assurer la protection de la personne humaine mais également la satisfaction de ses besoins vitaux** (revenus, logement, dignité au travail...)

« **A partir du moment où la dignité devient objet de revendications personnelles (...) elle se subjectivise** » (...)

« **Un droit subjectif qui permet à son titulaire d'en exiger le respect** » (E. Dreyer).

Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946

« 10. La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement.

11. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, **la protection de la santé, la sécurité matérielle**, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. »

Le principe d'autonomie

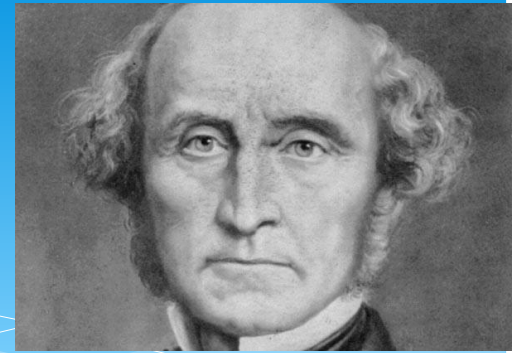


Opposition entre :

• **l'autonomie**, qui désigne le « **pouvoir de se déterminer soi-même** »,
« **la faculté de se donner sa propre loi** »

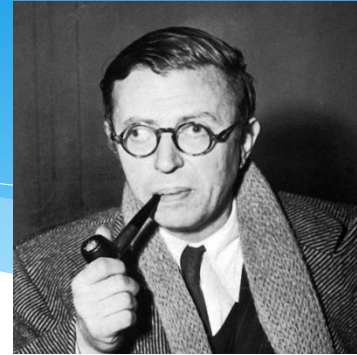
* Et **la bienfaisance**, qui se réfère à **l'accomplissement du bien**.

Pour Kant et Rousseau, la personne autonome se définit comme **l'être humain raisonnable** qui suit ses propres lois, sociales ou morales. L'individu autonome ne se définit pas seulement comme celui qui se contente d'agir en dehors d'autrui mais comme **celui qui exerce « sa capacité de raisonner »**.



J.S. MILL : la « *meilleure société* » respecte la capacité d'autonomie de ses membres, y compris la faculté pour certains de refuser cette autonomie en considérant telle croyance ou tel principe comme la vérité.

La vérité n'est pas immuable, par conséquent, **la société ne saurait imposer à l'individu des principes moraux, sauf à réserver ce qui pourrait causer des souffrances à autrui.**



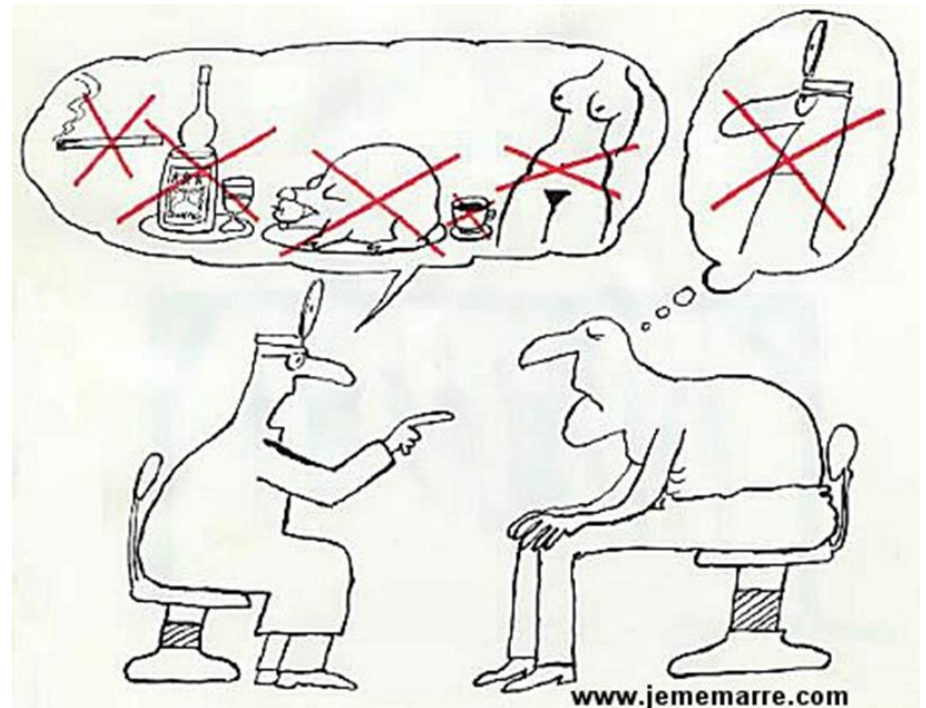
J.-P. SARTRE ajoute un troisième élément à la définition de l'autonomie : **que l'individu soit responsable de ses actions.**

La personne autonome exerce ses choix indépendamment d'autrui, comme être raisonnable et responsable de ses actes.

Le C.C.N.E. considère que « l'autonomie est la capacité à choisir librement, sans contrainte ni incitation de quelque nature que ce soit. Elle inclut le consentement informé sans pour autant s'y réduire ».

Pour le Comité, Le C.C.N.E. « la pertinence d'un jugement éthique comporte une dimension d'ouverture à l'universel : **le principe doit être complété par ceux de solidarité et de responsabilité, notamment à l'égard du plus faible.** L'autonomie d'un choix libre est relationnelle ».

Le respect de l'autonomie nécessite une relation exigeante entre le professionnel de santé et la personne malade, alors que la bienfaisance pourrait conduire à subordonner cette relation à une vision morale et scientifique unilatérale.



En conclusion de l'avis numéro 87, *Refus de traitement et autonomie de la personne*, le Comité insiste « sur un *appel à dialoguer et à s'écouter mutuellement* », car « *dialogue et écoute (...) pourraient transformer les manières d'être et de voir du soigné et du soignant* ».

L'aller vers, l'accompagnement doivent éviter l'écueil de l'injonction : aux professionnels celle d'accompagner, aux personnes cibles celle d'accepter l'accompagnement.

L'enjeu ?

Eviter une violence institutionnelle.



Le principe de l'activité communicationnelle.

J. Habermas.

Informers c'est dialoguer !

La **communication transparente** fournit le paradigme d'une moralité soucieuse de procéder à travers la **réciprocité** et **l'absence de violence** (ou de manipulation).

L'éthique doit être guidée par une rationalité communicationnelle recherchant l'entente des sujets.

L'éthique est avant tout RELATIONNELLE !

Groupe Européen d'Éthique :

rapport du 23 mai 2000, consacré au Projet de Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne :

"le nouveau concept de citoyenneté européenne (...) inclut (...) une **participation plus directe et active des citoyens au débat et à la vie publique**".

Quelle posture éthique ?

Dialogue

Ecoute

Exigence

Ne pas se substituer à autrui

Posture « émancipatrice »

Sortir de l'injonction

Du travail sur l'autre à un travail avec l'autre

Quelle posture de la part des institutions ?

Accompagner les professionnels

Décloisonner les institutions

Renforcer les dispositifs d'accès aux droits individuels et collectifs

Vieller à la satisfaction des besoins fondamentaux (d'abord un toit ?) pour combattre la vulnérabilité et favoriser une dignité concrète et subjective de la personne

(...)

(...)

Lutter contre la stigmatisation

**Conjuguer les différentes dimensions de l'autonomie
(juridique, solidaire et relationnelle)**

Développer la formation et la recherche

L'accompagnement

Aider l'autre à cheminer c'est

Respecter son autonomie

Lui donner le temps

Se donner le temps

Prendre ses distances avec les procédures et les protocoles

Aller vers ? Aller vers l'autre mais également aller vers quelque chose avec l'autre

ÇA RESTE COMPLEXE
MAIS EN BEAUCOUP
PLUS SIMPLE.



Vu sur hsct.artio.fr

Caminante, son tus huellas
el camino y nada más;
Caminante, no hay camino,
se hace camino al andar.
Al andar se hace el camino,
y al volver la vista atrás
se ve la senda que nunca
se ha de volver a pisar.
Caminante no hay camino
sino estelas en la mar.

Antonio Machado

Voyageur, ce sont tes empreintes
Le chemin, et rien de plus
Voyageur, il n'y a pas de chemin,
On fait le chemin en marchant
En marchant se fait le chemin
Et lorsque l'on regarde derrière
On voit le sentier que plus jamais
On ne foulera de nouveau
Voyageur, il n'y a pas de chemin,
Seulement, un sillage dans la mer...

Antonio Machado